Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Temps partiel et jour férié

Par caro33

Bonjour,
je suis a temps partiel (je travaille les lundi mardi et jeudi) cependant je cotise quand même 25 jours de CP par an comme mes autres collègues.
donc habituellement quand je pose un congé payé sur le jeudi on me décompte également le vendredi, sauf que là je pose le jeudi 24 décembre, et on me décompte 2 jours de CP alors que le vendredi c'est le 25 décembre, et que c'est férié pour tous le reste de mon entreprise. donc pourquoi moi je devrais perdre un congé payé ?
le service RH me répond que c'est par équité vis à vis des autres car sinon j'aurais plus de repos que mes collègues...
pouvez-vous me dire le fondement juridique de ce raisonnement ?
merci par avance pour votre aide

Par hideo

Bonsoir,
Le 25 décembre est un jour férié.
Votre entreprise étant fermée ce jour ,on ne peut pas vous compter 2 jours de CP
cordialement